

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU MARDI 09 OCTOBRE 2007

Le Conseil d'Administration s'est réuni en séance ordinaire le
MARDI 09 OCTOBRE 2007, à partir de 17 heures 30,
sous la présidence de M. Pascal FREUND, proviseur

MEMBRES PRESENTS

COLLEGE DES PERSONNELS DE DIRECTION, REPRESENTANT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET PERSONNES QUALIFIEES

- M. FREUND Pascal - Proviseur
- Mme WEIMER Annie – Proviseure - Adjointe
- Mme HUEBER Claude - Agent Comptable
- M. KELHETTER Romain – Chef des Travaux
- Mme DI LORETO Isabelle - Conseillère Principale d'Education
- M. LUX Pierre, Représentant de la Ville de Saverne
- M. HAAS Jean Christophe, Personne Qualifiée

COLLEGE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'ADMINISTRATION ET DE SERVICE

- M. FEISTHAUER Laurent, Professeur
- M. BUSCHENDORF Olivier, Professeur
- M. LUTZ Roland, Professeur
- M. JOFFROY Christophe, Professeur
- Mme BINDA Marianne, Professeur
- M. STOEFFLER Gérard, Professeur
- Mme MONZEL Mireille, O. E. A.
- M. KLEIN Christophe, O.P.
- M. MULLER Patrick, O.P.

COLLEGE DES PARENTS D'ELEVES ET DES ELEVES

- Mme RICHERT Irène, Parent d'Elève
- Mme SCHERNO Jeannine, Parent d'Elève
- M. SCHRADER Claude, Parent d'Elève
- M. VOGEL Bernard, Parent d'Elève

PERSONNALITES INVITEES

- M. STOFFEL Norbert, Directeur Adjoint du C.F.A.
- M. MAGOT Bernard, Gestionnaire

MEMBRES EXCUSES

- M. ZELLER Adrien, Président du Conseil Régional
- Mme BLANZAT Cécile, Professeur
- Mme ANDRES Gabrielle, Représentante de la Ville de Saverne
- M. HAAS Jean Christophe, Personne Qualifiée

MEMBRES ABSENTS

- M. STEBE Frédéric, Représentant de la Ville de Saverne
- M. MARTIN Jean Louis, Représentant de la Ville de Saverne
- Mme GOETZ Christine – Professeur

- M. WUEST Daniel, Parent d'Elève
- Mlle CAPELO SARAIVA Aurélie, Elève
- M. DELORME Franck, Elève
- M. RAUCH Baptiste, Elève
- Mlle MASSON Jennifer, Elève
- M. GASSERT Guillaume, Elève

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h30.

Ordre du jour

- 1- Bilan rentrée 2007**
- 2- Conventions et Contrats**
- 3- D.B.M.**
- 4- Concessions de logements**
- 5- Matériel proposé à la réforme**
- 6- Divers**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Avant d'aborder les différents points de l'ordre du jour, M. FREUND met au vote l'adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 03 juillet 2007.

Différents points ont été évoqués par M. FEISTHAUER.

D'abord la question des horaires, M. FEISTHAUER rappelle que ces derniers ont été modifiés depuis leur adoption par le Conseil d'Administration du 03 juillet et qu'il faut donc un nouveau vote. Par ailleurs il rappelle aussi que d'après la note de service n° 15 du 12/10/2006 précisant le rôle du C.V.L., ce dernier doit être consulté pour l'organisation du temps scolaire.

M. FREUND répond qu'il est effectivement question de le consulter et qu'il fera un point sur les horaires dans le bilan de rentrée tout en précisant qu'il n'y a qu'une marge de manœuvre réduite car l'horaire légal des heures de cours est de 55 minutes et qu'il n'y aura donc pas de dérogation à cette règle comme c'était le cas antérieurement.

M. FEISTHAUER pose ensuite la question de savoir où en est le courrier au Rectorat prévu par le Conseil d'Administration du 03 juillet et demandant le maintien d'un poste supplémentaire de documentaliste au moment de la fusion.

M. FREUND répond qu'il va être rédigé prochainement tout en ne cachant pas que les chances d'aboutir à ce poste sont minces car le contexte est plutôt à la restriction des moyens qu'à leur extension.

M. FEISTHAUER demande pourquoi les professeurs principaux ont eu à faire remplir une nouvelle fiche d'autorisation de publication de photographie alors que le Conseil d'Administration avait voté une décision pour que cette fiche fasse partie intégrante du dossier d'inscription.

M. FREUND donne la parole à Mme DI LORETO à ce sujet et Mme DI LORETO précise que la fiche a bien été remplie au moment de l'inscription mais que le carton qui les contenait a été égaré lors du déménagement du bureau de Mme WEIMER, il a fallu dans l'urgence refaire des fiches et depuis lors elles ont été retrouvées. M. FREUND insiste sur l'importance de ces fiches, le droit à l'image nous concerne tous, en tant qu'individu ou parent et certains parents ont refusé d'accorder cette autorisation ce qui nous oblige à être vigilants pour les visages diffusées dans la presse ou sur le site et cela va rendre cette tâche très délicate.

M. FEISTHAUER rappelle que dans le point 4 du Procès Verbal du Conseil d'Administration il est question de la modification de l'offre de formation avec l'ouverture d'une section BEP Carrières Sanitaires et Sociales et demande où en est le dossier ?

M. FREUND répond que dans les prochains jours il rencontrera les instances concernées (Rectorat) et que le dossier devra aboutir d'ici la fin de l'année. La discussion devra porter sur la pertinence d'un BEP Carrières Sanitaires et Sociales sachant que la demande va être forte dans le secteur de Saverne mais qu'il faudra aussi faire un travail sur les représentations des élèves sachant que ce BEP ne débouchera pas forcément sur des formations d'infirmière ou d'aide soignante mais plutôt des services d'aide aux personnes âgées ou dépendantes qui n'ont pas forcément une image aussi valorisée que la profession d'infirmière.

N'appelant plus d'autres observations, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

POINT 1 – BILAN RENTREE 2007

1-1 – KUHN

M. FREUND remercie M. HAAS pour l'accueil chaleureux qui a été réservé aux élèves de la classe 2MPMI chez KUHN. L'objectif était de faire une rentrée dans une entreprise afin de leur montrer une autre forme de formation. Créer une motivation à la rentrée, leur proposer des cours dans l'entreprise pendant une semaine et leur permettre des échanges avec des anciens élèves du lycée qui travaillent maintenant chez KUHN. Il faudrait reconduire cette expérience et l'élargir avec d'autres entreprises.

M. HAAS nous explique que ce projet était très gratifiant et a été très bien vécu malgré les réticences avant l'expérience. Exemple : L'échange avec d'anciens élèves responsables actuellement de 200 personnes a été très fructueux et il a fallu à un moment freiner les anciens alors qu'au départ ils n'étaient pas forcément partant. Le groupe était à l'écoute, discipliné, il suffit de regarder les photos sur le site Internet de Jules Verne pour s'en convaincre.

1-2 – HORAIRES

M. FREUND explique que des difficultés ont été rencontrés à la rentrée dues au changement des horaires, problèmes de retard le matin et le soir. 15 jours après la rentrée les horaires ont été modifiés une nouvelle fois c'est-à-dire les pauses ont été raccourcies de 5 minutes, elles sont donc remises à 15 minutes. Le début 7h50 est maintenu, les 5 minutes du matin permettent d'arrêter à 11h50 et l'après midi les cours terminent à 16h50. Actuellement seuls quelques élèves sont autorisés à venir en retard, ils ont un mot dans leur cahier de correspondance. Mme DI LORETO, nous informe que les problèmes des transports nous ont permis de constater que les transporteurs et les élèves ont des pratiques qui s'éloignent du fonctionnement prévu au départ : les transporteurs ne respectent pas toujours les horaires de départ, les élèves ne montent pas toujours dans les bus qui leurs sont destinés aux endroits prévus. Mme BINDA demande s'il ne serait pas possible d'harmoniser les horaires entre les 3 lycées de Saverne. Cela suppose d'adapter nos horaires à ceux du Haut Barr et du Leclerc 17h30 ou 18h00 répond Mme WEIMER.

Suite à cet échange, M. FREUND propose de mettre ce point au projet d'établissement et propose de reporter le vote au mois de juin 2008, après consultation à l'interne et à l'externe.

1-2 – STRUCTURE PEDAGOGIQUE 2007/2008

LYCEE

M. FREUND informe que le bilan des fiches MGI de mi-septembre fait apparaître une trentaine d'élèves du Lycée Jules Verne (y compris en cursus BAC PRO) qui, pour une raison ou une autre (déménagement, apprentissage, réorientation, refus de revenir au lycée) n'ont pas achevé leur parcours scolaire en cours. Bien sûr, certains sont déjà qualifiés voire diplômés au niveau V. Comment éviter ces ruptures ? C'est une question qui devra préoccuper fortement la communauté éducative à travers le futur projet d'établissement en construction.

Il passe la parole à Mme WEIMER qui nous commente le tableau ci-dessous :

DIVISION	EFFECT.	MEF	EFFECT.	CAPACITE	DIFF.
3DP6H	24	Découverte Professionnelle Module 6h	24	24	0
1CMFA	8	Menuisier Fabricant	8	12	4
1CATM	15	Assit Technique en Milieu Familial et Collectif	15	16	1
TCMFA	8	Menuisier Fabricant	8	12	4
TCATM	13	Assit Technique en Milieu Familial et Collectif	13	16	3
2MC	24	Métiers de la Comptabilité	24	24	0
2MS	24	Métiers du Secrétariat	24	24	0
2MVAM	30	Vente Action Marchande	30	30	0
2MEL	24	Métiers de l'Electrotechnique	24	24	0
2MPMI	24	Métiers de la Productique Mécanique Informatisée	24	24	0
2MEBM	24	Maintenance Equipement Industriel	11	24	0
		Bois et Matériaux Associés	13		
TMC	20	Métiers de la Comptabilité	20	24	4
TMS	24	Métiers du Secrétariat	24	24	0
TMVAM	26	Vente Action Marchande	26	30	4
TMVA1	16	Vente Action Marchande en 1an	16	18	2
TMEL	22	Métiers de l'Electrotechnique	22	24	2
TMPMI	13	Métiers de la Productique Mécanique Informatisée	13	24	11
TMSBM	17	Maintenance des Syst.Méca.Autom.	11	24	7
		Bois et Matériaux Associés	6		
1BBUR	27	Comptabilité	12	30	3
		Secrétariat	15		
1BCOM	30	Commerce	30	30	0
1BELE	12	Electrotechnique Energie Equipements Communicants	12	12	0
1BMTU	16	Technicien Usinage	8	24	8
		Maintenance Equipement Industriel	8		
TBBUR	27	Comptabilité	12	30	3
		Secrétariat	15		
TBCOM	21	Commerce	21	30	9
TBELE	11	Electrotechnique Energie Equipements Communicants	11	12	1
TBMTU	20	Technicien Usinage	12	24	4
		Maintenance Equipement Industriel	8		
UPI	6	Unité Pédagogique d'Intégration	6	6	0
	526	TOTAL	526	596	70

	CHAPPE			VERNE		
	FILLES	GARCONS	TOTAL	FILLES	GARCONS	TOTAL
1ERE ANNEE	113	38	151	31	122	153
2EME ANNEE	91	27	118	12	92	104
TOTAL GENERAL	203	65	269	43	214	257

Concernant les effectifs de 1^{ère} année, les classes sont au maximum de leur capacité (exceptés les CMFA, 1 BAC PRO Comptabilité et la 1 BAC PRO TU et MEI).

On pourra noter un départ important d'élèves entre la 1^{ère} et 2^{ème} année BAC PRO (Ex : les BAC PRO Commerce qui quittent pour un contrat d'apprentissage).

CFA

M. STOFFEL Directeur adjoint du CFA, signale aux membres du Conseil d'Administration que les effectifs du CFA de la rentrée scolaire 2007 sont en augmentation d'une vingtaine d'apprentis par rapport à l'année scolaire dernière.

Cette augmentation des effectifs est liée à la fois à l'ouverture du Bac Pro Technicien Menuisier Agenceur, avec 14 jeunes, à l'augmentation des effectifs en CAP et BEP Vente et aux apprentis en CAP Maçonnerie, qui cette année, sont à nouveau au nombre de 22 apprentis en première année, comme l'an passé.

Cette augmentation des effectifs pourrait être encore plus importante si les effectifs en CAP peinture bâtiment et en CAP installation sanitaire avaient atteint les inscriptions escomptées habituellement.

Le CFA déplore par ailleurs le peu d'inscrits en Bac pro Commerce, il devra, à nouveau cette année, se questionner à propos de ce déficit.

En conclusion, les effectifs sont de 212 jeunes en premières années et de 210 jeunes en deuxièmes années.

Les BTS NRC de l'IFA CCI sont au nombre de 30. Ce qui fait un effectif total de 462 contrats d'apprentissage.

M. STOFFEL nous informe que les effectifs du CFA sont en hausse avec 462 apprentis. En 1^{ère} année il y a 33 apprentis en plus, par contre il y a très peu de jeunes en BAC PRO, moins d'installateurs sanitaires, il y a quelques craintes vu l'ouverture d'un BEP Sanitaire et Thermique. En 2^{ème} année il y a 181 apprentis et 16 en 1^{ère} année BTS. Notre CFA est un CFA de proximité dans un petit secteur, ce qui explique des difficultés récurrentes pour atteindre parfois la capacité d'accueil.

POINT 2 – CONVENTIONS ET CONTRATS

2.1- CONVENTIONS

CFA

2.1.1- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CFA, LA REGION ALSACE ET LA MISSION LOCALE D'INSERTION DE SAVERNE

Le Conseil d'Administration approuve à 18 voix Pour et 2 Abstentions la Convention de Partenariat entre le C.F.A. la Région Alsace et la Mission locale d'Insertion de Saverne.

Cette Convention a pour but l'aide à l'insertion en apprentissage d'un groupe de 25 jeunes de 16 à 25 ans. Les professeurs référents du C.F.A. aideront les jeunes à se positionner pour la recherche d'une entreprise d'accueil. La Région reversera au C.F.A. une enveloppe d'un montant maximum de 2 300,00 euros pour la réalisation d'entretiens – positionnements- restitutions, pour les frais de gestion, pédagogiques et frais occupation locaux selon une annexe financière (établie en concertation avec Mme ANTONY, directrice de la Mission locale de Saverne et M Stoffel). L'action se déroulera au 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2007/2008. Les heures des référents seront rétribuées selon le barème de Montpellier en vigueur.

2.1.2- CONVENTION D'ACTION AVEC L'AGEFIPH

Le Conseil d'Administration approuve à 18 voix Pour et 2 Abstentions la Convention d'action signée entre le C.F.A. et l'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'insertion professionnelle des Handicapés). Celle-ci prévoit le versement d'un montant de 1 530,00 euros destinés à permettre le paiement des heures effectuées par le référent en fonction du barème de Montpellier et le paiement des frais de fonctionnement. Le référent assure la coordination pendant l'accueil au Centre des deux élèves bénéficiaires de l'action.

LYCEE

2.1.3- CONVENTION PORTANT REGROUPEMENT DES ELEVES DE 4 ASSOCIATIONS SPORTIVES DE COLLEGE ET LYCEE DE SAVERNE EN VU DE FORMER UN CENTRE PERMANENT D'ESCALADE

Le Conseil d'Administration autorise à 19 voix Pour et 1 Abstention le Chef d'Etablissement à signer la Convention portant création d'un centre permanent d'escalade pour l'année scolaire 2007/2008 fonctionnant le mercredi après-midi et regroupant les élèves licenciés des établissements suivants de Saverne :

- Lycée Leclerc ;
- Lycée du Haut Barr ;
- Lycée des Métiers Jules Verne ;
- Collège Poincaré.

Les installations utilisées sont celles du Lycée Jules Verne. La Convention n'a pas d'implication financière, la mise à disposition étant gratuite.

2.2- CONTRATS

CFA

2.2.1- CONTRAT AVEC LA SOCIETE ACTIA MULLER SERVICES

Le Conseil d'Administration approuve à 18 voix Pour et 2 Abstentions le Contrat avec la société ACTIA MULLER SERVICES. Ce contrat est conclu pour un an au prix de 789,36 euros TTC. Il prévoit la mise à jour des bases de données des véhicules des sections de mécanique automobile du C.F.A..

2.2.2- CONTRAT AVEC LA SOCIETE OMT POUR LE SERVICE « VIE SCOLAIRE.NET »

Le Conseil d'Administration autorise à 18 voix Pour et 2 Abstentions le Chef d'Etablissement à signer le contrat avec la société OMT située Quai des Etroits à Lyon. Il prévoit pour une durée de 1 an renouvelable l'accès au Service Vie scolaire. Net qui comprend le logiciel Vie Scolaire. Net et l'hébergement sur le serveur de la société OMT pour 420 élèves pour un montant annuel de 420,00 € TTC (soit 1,00 € par élève inscrit).

2.2.3- CONTRAT TYPE DES PERSONNELS DE CATEGORIE B OU C

Le Conseil d'Administration approuve à 18 voix Pour et 2 Abstentions les contrats type des personnels de catégorie B ou C affectés à des tâches administratives, de surveillance ou de service sur 10 mois (quotité de 100%) ou sur 12 mois (quotité de 70%). L'indice de rémunération est établi selon le diplôme. Le contrat prévoit le versement des indemnités suivantes :

- indemnité de difficulté administrative ;
- indemnité de résidence ;
- indemnité d'administration et de technicité.

Il est précisé que la loi du 11 janvier 1984 prévoit dans son article 6 que les emplois à temps incomplets (quotité de 70% ou inférieure) peuvent être conclus pour 12 mois et transformés en contrats à durée indéterminée après 6 ans d'ancienneté. L'article 6 alinéa 2 de la loi du 11.1.1984 concerne les autres emplois dont la durée maximale des contrats est de 10 mois, renouvelables mais sans possibilité de transformation en contrat à durée illimitée.

2.2.4- MODIFICATION DE L'EPCP 2007

Vu le Code de l'Education

Vu le Décret 85-924 du 30 août 1985 modifié,

Vu le Code des Marchés publics,

Après avis du Conseil de Perfectionnement, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le nouvel état prévisionnel pour l'année 2007 résultant des modifications opérées depuis le Conseil d'Administration précédent.

2.2.5- TABLEAU DES EMPLOIS MODIFIE POUR L'ANNE SCOLAIRE 2007/2008

M. STOFFFEL Directeur adjoint du CFA commente le tableau des emplois modifié pour l'année scolaire 2007/2008 ci-dessous :

DISCIPLINES	Besoin horaires	Postes gagés				Contractuels		Vacations	HSA	
		Nbre postes	Heures contrats	Divers	Heures gagées	Nbre postes	Heures contrats		HSA CFA	HSA Lycée
Lettres / Histoire	3437	1	504	144		1	648		-111	
Lettres / Allemand		1	648			1	648			
Vis sociale et pro.						1	648			
Anglais				23		0,5	324			
Math/Sciences/Electronique	2623	1	648	72	0,3	2	1296	172	223	122
Arts appliqués	576					1	648		-62	
EPS	664			134		1	720		-56	
Coiffure	800					1	648	104	48	
Boulangier/Pâtissier	657					1	648		9	
Mécanique autom.	1211	1	648	32		1	648		-85	
Dessin technique	306							142		164
Menuisier	1147	1	612	68		1	648		-143	
Maçon	699					1	648		51	
Taille de Pierre	854					1	648	192	12	
Peintre	336					0,5	324		12	
Vente/ poissonnier	1293					2	1296		3	
Inst. Sanitaire	332					0,5	324		8	
Gestion- enseig. Jur	604					1	648		-44	
15539	5	3060	473	0,3	17,5	11412	610	-135	286	

Heures annuelles de surveillance examens	427
Heures annuelles de suppléance	415
Heures annuelles Liaison CFA/Entreprise	398
Heures annuelles de formation des professeurs	241
Heures annuelles spécifiques de soutien aux apprentis	134
Heures annuelles référent AGEFIPH	32
Heures annuelles de coordination Mission Locale	60

AUTRES PERSONNELS	Contractuel	Postes gagés
Directeur-adjoint	1	
CPE	1	
Secrétariat admin.		1,8
Secrétariat intendance	0,8	
Personnel de service		2
	2,8	3,8

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le tableau des emplois modifié pour l'année scolaire 2007/2008 en fonction des effectifs constatés à la rentrée.

Il autorise à l'unanimité le Chef d'Etablissement, Directeur du C.F.A. à signer les contrats pris en application de ce tableau ainsi que tout contrat pris pour remplacement, maladie, congé de maternité, accident ou prise de congé rémunéré ou non en application du présent tableau des emplois.

LYCEE

2.2.6- CONTRAT AVEC LA MAIF POUR L'ASSURANCE DU NOUVEAU VEHICULE DE L'EMOP

Le Conseil d'Administration autorise à 19 voix Pour et 1 Abstention le Chef d'Etablissement à signer le contrat d'assurance pour le nouveau véhicule de l'EMOP immatriculé 773 AZL 67.

La formule retenue est le contrat « Pertinence » de la MAIF dont le coût annuel en année pleine est de 443,00 € TTC (l'assurance pour la période du 9 octobre au 31 décembre 2007 revenant en sus à 101 euros TTC). Concernant l'assurance en responsabilité civile des conducteurs des véhicules du Lycée suite au transfert des personnels à la Région Alsace qui avait été approuvée par l'acte n°63 du 3 juillet 2007, le montant TTC en année pleine est de 2 437,48 € et non pas de 2 823,08 €.

2.2.7- CONTRAT AVEC LA SOCIETE OMT POUR LE SERVICE « VIE SCOLAIRE.NET »

Le Conseil d'Administration autorise à 19 voix Pour et 1 Abstention le Chef d'Etablissement à signer le contrat avec la société OMT située Quai des Etroits à Lyon. Il prévoit pour une durée de 1 an renouvelable l'accès au Service Vie scolaire. Net qui comprend le logiciel Vie Scolaire. Net et l'hébergement sur le serveur de la société OMT pour 515 élèves pour un montant annuel de 515,00 € TTC (soit 1,00 € par élève inscrit).

2.2.8- CONTRAT AVEC LA SOCIETE TRACE SOFTWARE POUR LES ATELIERS

Le Conseil d'Administration autorise à 19 voix Pour et 1 Abstention le Chef d'Etablissement à signer le contrat avec la société TraceSoftware de Saint Romain de Colbosc en Seine Maritime. Ce contrat prévoit la mise à disposition et l'assistance par téléphone pour un progiciel destiné aux sections électrotechniques des Ateliers pour une durée de 3 ans et ce pour un montant de 717,60 € TTC par an.

2.2.9- TARIF DU SERVICE ANNEXE D'HEBERGEMENT POUR LES ELEVES DU GRETA

Le Conseil d'Administration approuve à 19 voix Pour et 1 Abstention le tarif du Service annexe d'hébergement s'appliquant aux élèves stagiaires du Greta. Celui-ci est de 3,23 euros par repas, les stagiaires bénéficiant d'une carte rechargeable approvisionnée par 10 repas. Ce tarif s'applique uniquement aux apprenants GRETA effectuant une formation d'un an et qui sont en situation de demandeur d'emploi et bénéficiant d'un revenu minimum.

2.2.10- MODIFICATION DE L'EPCP 2007

Vu le Code de l'Education

Vu le Décret 85-924 du 30 août 1985 modifié,

Vu le Code des Marchés publics,

Après avis du Conseil de Perfectionnement, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le nouvel état prévisionnel pour l'année 2007 résultant des modifications opérées depuis le Conseil d'Administration précédent.

POINT 3 – D.B.M.

CFA

3.1- DBM POUR INFO N°08 ET 10/2007

L'Intendante présente pour information les Décisions Budgétaires Modificatives n°08 et 10 de l'exercice 2007 concernant le C.F.A. :

La DBM n°08 procède à l'ouverture des ressources affectées suivantes ainsi que leurs codes de gestion :

3 776,00 € Subvention SARAH pour le soutien scolaire (avec ouverture de crédits aux comptes 642 pour 3 776,00 euros) ;

74 795,50 € Subvention Etat pour les pensions civiles des personnels (avec ouverture de crédits aux comptes 641 64 pour 9 563,34 €, 642 64 pour 65 232,16 €).

M. FEISTHAUER demande s'il s'agit des pensions des personnels sur postes gagés.

L'intendante précise que c'est bien le cas mais que la somme est en baisse du fait d'une volonté de l'Etat de se désengager.

M. STOFFEL rappelle la situation particulière des CFA publics en Alsace et le fait que le droit local fait obligation à l'Etat de financer la formation professionnelle.

La DBM n°10 pour information ouvre les crédits suivants sur subvention de fonctionnement :

5 800,00 € Pour la rémunération des personnels administratifs au chapitre 64/compte 642 ;
2 600,00 € Pour la rémunération du personnel de Direction au chapitre 64/compte 6444 ;
3 200,00 € Pour le versement de l'URSSAF au chapitre 64/compte 6451.

Le Conseil d'Administration prend acte de ces points.

3.2- DBM POUR VOTE N°09/2007

L'Intendante présente la Décision Budgétaire Modificative pour vote n°09 de l'exercice 2007 concernant le C.F.A. :

La DBM n°09 pour vote ouvre les crédits suivants par prélèvement :

1 500,00 € au chapitre 64/compte 642 pour la rémunération des personnels administratifs ;
1 500,00 € au chapitre 63/compte 631 pour le paiement des impôts et des taxes ;

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ce point.

LYCEE

3.3- DBM POUR INFO N°12 ET 13/2007

L'Intendante présente pour information **les décisions budgétaires modificatives n° 12 et 13** de l'exercice 2007.

La **DBM n°12** ouvre le compte 6064 **au Service spécial L2** par virement d'une somme de **800,00 €** à partir du compte 6011. Elle ouvre aussi en recette et en dépense **la participation du FSE pour la sortie à Rust (Europapark) au chapitre N3** pour un montant de **902,00 €**

La **DBM n°13** ouvre la **ressource affectée suivante** :

12 360,00 € pour l'équipement des élèves **au Chapitre J1 (Subvention Région)**.

Le Conseil d'Administration prend acte de ces informations.

3.4- DBM POUR VOTE N°14/2007

L'Intendante présente **la décision budgétaire modificative n°14** de l'exercice 2007 pour vote.

Celle-ci prévoit les prélèvements sur fonds disponibles suivants :

- **700,00 €** sur les **fonds disponibles du Service général** afin **de financer l'achat d'une unité centrale** au chapitre ZD/compte 2183, code de gestion DISSG.

- **19 500,00 €** sur les **fonds disponibles du Service spécial EMOP** se répartissant entre **17 000,00 €** pour la **mise en conformité des machines de l'équipe mobile** (chapitre L1, compte 6., code de gestion DISL1) et **2 500,00 €** pour **l'achat d'une imprimante et d'une filière** (chapitre ZD, compte D., code de gestion DISL1);

- **5 000,00 €** sur les **fonds disponibles du Service annexe de Restauration (chapitre L2) pour l'entretien et la réparation du matériel** (chapitre L2, compte 6., code de gestion DISL2).

Le Conseil d'Administration adopte ces points.

POINT 4 – CONCESSIONS DE LOGEMENTS

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité l'état des concessions de logements ci-dessous.

Celui – ci représente la situation au 1^{er} octobre 2007 et entérine :

- Le départ de M. ZAJAC pour départ à la retraite faisant suite à un congé de longue durée et fin de NAS ;
- Le renouvellement de la Convention d'occupation précaire de M. CLEVENOT Michel sur le Site Chappe.

Site Verne

N°	ADRESSE	SURFACE	PIECES	ATTRIBUTION	REGIME	DEROGATION	OBSERVATION
2	31 rue Saint Nicolas	140	F5	Provisieur	NAS	OUI	Location précaire autorisée
3	31 rue Saint Nicolas	140	F5	Gestionnaire	NAS	NON	
4	37 route Romaine	110	F4	Attaché	NAS	NON	
5	31 rue Saint Nicolas	103	F5	Agent Sécurité	NAS	NON	
6	37 route Romaine	105	F4	Agent Chef	NAS	NON	
8	37 route Romaine	53	F2	Non occupé			Rénovation à prévoir
9	37 route Romaine	110	F4	CPE	NAS	NON	

Site Chappe

N°	ADRESSE	SURFACE	PIECES	ATTRIBUTION	REGIME	DEROGATION	OBSERVATION
1	1 rue de Haguenau	110	F4	Provisieur Adjoint	NAS	NON	
2	1 rue de Haguenau	97	F4	Agent	NAS	NON	
3	1 rue de Haguenau	97	F4	Cuisinier	NAS	NON	
4	1 rue de Haguenau	83	F3	M. Clevenot	COP		
5	1 rue de Haguenau	63	F3	Mme Adam	COP		

POINT 5 – MATERIELS PROPOSE A LA REFORME

L'Intendante propose la sortie d'inventaire des matériels ci-dessous hors d'usage :

NUMERO INSCRIPTION INVENTAIRE GENERAL	DESIGNATION DES OBJETS	QUANTITES	DATE DE L'ACQUISITION	VALEUR A L'ACHAT	JUSTIFICATION DE LA REFORME	DESTINATION DES OBJETS REFORMES
Ab00007	Machine à écrire	1	1975	371,21	Obsolète hors d'usage	Destruction
Total :				371,21		

NUMERO INSCRIPTION INVENTAIRE GENERAL	DESIGNATION DES OBJETS	QUANTITES	DATE DE L'ACQUISITION	VALEUR A L'ACHAT	JUSTIFICATION DE LA REFORME	DESTINATION DES OBJETS REFORMES
Ak00193	Toupie Guillet	1	1975	1 920,86	Obsolète hors d'usage	Destruction
Total :				1 920,86		

NUMERO INSCRIPTION INVENTAIRE GENERAL	DESIGNATION DES OBJETS	QUANTITES	DATE DE L'ACQUISITION	VALEUR A L'ACHAT	JUSTIFICATION DE LA REFORME	DESTINATION DES OBJETS REFORMES
Ab00007	Machine à écrire électrique	1	1975	468,48	Obsolète hors d'usage	Destruction
Ab00018	Machine à écrire électrique	1	1976	336,30	Obsolète hors d'usage	Destruction
Ab00022	Machine à écrire Olivetti	1	1977	394,08	Obsolète hors d'usage	Destruction
Ab00025	Machine à écrire à sphère	1	1978	892,13	Obsolète hors d'usage	Destruction
Ab00081	Micro-ordinateur de gestion	1	1988	1 898,45	Obsolète hors d'usage	Destruction
Ab00111	Ordinateur M300-28	1	1993	1 334,26	Obsolète hors d'usage	Destruction
Ab00116	Ordinateur Olivetti	1	1994	1 410,28	Obsolète hors d'usage	Destruction
Ao00048	Machine à écrire Olivetti	1	1977	767,43	Obsolète hors d'usage	Destruction
Ab00024	Bureau stratifié Blanc	1	1977	254,74	Obsolète hors d'usage	Destruction
Ab00128	Serveur Compaq Prodig	1	1996	2 492,69	Obsolète hors d'usage	Destruction
Ab00129	Streamer de sauvegarde	1	1996	672,15	Obsolète hors d'usage	Destruction
Ab00092	Ordinateur 386 SC 40M	1	1990	3 469,59	Obsolète hors d'usage	Destruction
Ab00101	Ecran ordinateur VGA	1	1991	648,18	Obsolète hors d'usage	Destruction
Ab00102	Imprimante BJ10C Intr	1	1991	602,98	Obsolète hors d'usage	Destruction
Ab00029	Machine à écrire	1	1980	1 135,75	Obsolète hors d'usage	Destruction
Ab00071	Copieur Canon NP 115	1	1987	2 140,73	Obsolète hors d'usage	Destruction
Total à reporter :				18 918,22		
REPORT DE LA 1ERE PAGE :				18 918,22		

NUMERO INSCRIPTION INVENTAIRE GENERAL	DESIGNATION DES OBJETS	QUANTITES	DATE DE L'ACQUISITION	VALEUR A L'ACHAT	JUSTIFICATION DE LA REFORME	DESTINATION DES OBJETS REFORMES
Aq00019	Machine à écrire Lexi	1	1980	1 060,36	Obsolète hors d'usage	Destruction
Ab00099	Ordinateur PCA SL 386	1	1991	3 145,94	Obsolète hors d'usage	Destruction
Ab00100	Ordinateur PCA SL 386	1	1991	3 145,94	Obsolète hors d'usage	Destruction
Ab00039	Machine à écrire électrique	1	1982	572,90	Obsolète hors d'usage	Destruction
Ab00059	Machine à écrire électrique	1	1986	1 476,27	Obsolète hors d'usage	Destruction
Ab00072	Machine à écrire et 1	1	1987	1 498,51	Obsolète hors d'usage	Destruction
Ab00075	Imprimante DM 580	1	1987	1 308,28	Obsolète hors d'usage	Destruction
Ab00106	Imprimante LC 20 + Alimentation	1	1992	356,73	Obsolète hors d'usage	Destruction
Ab00118	Ordinateur PC 433 SX	1	1994	1 367,65	Obsolète hors d'usage	Destruction
Ab00120	Imprimante DLQ 3000 E	1	1995	1 219,22	Obsolète hors d'usage	Destruction
Ab00124	Ordinateur portable A	1	1996	2 070,26	Obsolète hors d'usage	Destruction
Ab00127	Ordinateur M4-75 + Moniteur	1	1996	1 371,55	Obsolète hors d'usage	Destruction
Ab00131	Micro Z Station EL P2	1	1998	1 524,49	Obsolète hors d'usage	Destruction
Total général :				39 036,32		

NUMERO INSCRIPTION INVENTAIRE GENERAL	DESIGNATION DES OBJETS	QUANTITES	DATE DE L'ACQUISITION	VALEUR A L'ACHAT	JUSTIFICATION DE LA REFORME	DESTINATION DES OBJETS REFORMES
Ab00001	Coffre fort	1	1948	205,12	Obsolète hors d'usage	Destruction
Ab00010	Bureau direction Sim	1	1975	218,15	Obsolète hors d'usage	Destruction
Ab00013	Bureau D simco	1	1975	239,80	Obsolète hors d'usage	Destruction
Ab00012	Armoire AB chêne	1	1973	157,48	Obsolète hors d'usage	Destruction
Ab00003	Bureau de direction	1	1973	219,11	Obsolète hors d'usage	Destruction
Ab00036	Comptoir d'accueil	1	1981	377,42	Obsolète hors d'usage	Destruction
Total :				1 417,08		

Le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité la mise à la réforme des matériels hors d'usage et encore inscrits à l'inventaire du lycée.

POINT 6 – DIVERS

6-1 – OUVERTURE A LA RENTREE 2008 DES CLASSES EN BEP TIST et BP CONSTRUCTION EN MACONNERIE ET BETON ARME

POUR LE BEP TECHNICIEN INSTALLATEUR SANITAIRE ET THERMIQUE :

M. STOFFEL rappelle à l'assistance, qu'à l'occasion du bilan de fin d'année scolaire, le proviseur - directeur du CFA avait insisté sur la nécessité de tisser des relations de proximité avec l'environnement économique et les partenaires professionnels.

Ces relations se devaient d'être soignées car l'image du CFA, l'adéquation des formations proposées avec les besoins du secteur, et in fine la pérennité des formations en dépendaient. Il nous avait informé que le CFA avait ainsi travaillé avec le Corporation des Installateurs sanitaires du Bas Rhin et que de cette collaboration avait émergé l'idée d'une ouverture d'un BEP de Technicien installateur sanitaire et thermique pour la rentrée 2008.

Aussi, le CFA a envoyé, pour cet examen, le 28 septembre dernier, un dossier de demande d'ouverture à la Région Alsace.

POUR LE BP MACON :

M. STOFFEL, informe l'assistance que ces dernières années les contacts étroits avec les maîtres d'apprentissage établis lors des visites d'entreprises laissent émerger une forte demande de la part des professionnels et des apprentis titulaires d'un CAP maçon pour l'ouverture au CFA de Saverne d'un examen de niveau IV par la voie de l'apprentissage.

Le CFA a prit contact avec la Fédération Départementale des Entrepreneurs du Bâtiment, qui ayant étudié la demande, était prête à soutenir le projet auprès de la Région Alsace pour l'ouverture d'un Brevet professionnel en maçonnerie, plutôt qu'un baccalauréat de la même filière.

Aussi, le CFA a envoyé, pour cet examen, le 28 septembre dernier, un dossier de demande d'ouverture à la Région Alsace.

Sur proposition du Chef d'Etablissement, Directeur du CFA, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité la proposition demandant l'ouverture de deux sections assurant la formation au BEP technicien Installateur Sanitaire et Thermique et au BP MACON.

6-2 – BARRIERE

M. FEISTHAUER demande où en est l'installation de la barrière pour l'accès au parking du Jules Verne, prévue par le vote du Conseil d'Administration de février. M. FREUND répond qu'elle sera installée comme prévu en 2008, M.Laddi de l'Antenne Région s'y étant engagé.

6-3 – ESPACE RESERVE AUX ADULTES

M. FEISTHAUER, suite à une demande de collègues, revient sur la question d'une table réservée pour les professeurs à la cantine, non plus un espace fermé comme lors d'une 1^{ère} demande mais simplement que la table que de toute façon ils occupent habituellement leur soit réservée.

M. FREUND rappelle que la question avait déjà été discutée en Conseil d'Administration et qu'elle avait donné lieu à vote négatif. Il rappelle toutefois que le Conseil d'Administration peut bien sûr revenir sur une de ses décisions antérieures. Selon lui, le fait de mélanger élèves et professeurs représente un élément de convivialité plutôt positif et in fine un facteur de cohésion de l'ensemble de la communauté éducative.

M. JOFFROY explique que certains collègues considèrent cette pause comme un moment de détente qu'ils ne veulent pas forcément partager avec des élèves qu'ils ont déjà côtoyés pendant 4 heures le matin.

M. FREUND estime qu'il serait dommage de changer les règles du jeu dès à présent sans avoir pu mesurer si la demande des personnels est forte ou s'il s'agit d'une demande émanant d'un petit nombre de professeurs.

Mme WEIMER propose de faire une enquête auprès de personnels qui mangent et M. FEISTHAUER accepte de s'en occuper.

M. FREUND donne la parole à Mme WEIMER sur la question suivante.

6-4 – INSTALLATION DE DISTRIBUTEURS DE PRESERVATIFS

Suite à la forte demande institutionnelle d'installation de distributeurs de préservatifs Mme WEIMER présente le projet expérimenté dans l'établissement. L'installation d'un distributeur revient à 825,00 € et du fait d'un établissement sur 3 sites la dépense s'élèverait à 825,00 € x 3 sites x2 (1distributeur WC garçons et 1 dans les WC filles).

Le Foyer Socio Educatif, dont Mme WEIMER assure la présidence a donc pris en charge l'achat de préservatifs qui ont été gracieusement et discrètement mis à disposition des élèves après intervention dans les classes par Mme ROECKEL, infirmière, dans le cadre d'une information concernant la contraception.

Cette action qui revient beaucoup moins chère que l'installation de distributeurs a été appréciée par les élèves qui profitent de la mise à disposition gratuite des préservatifs, dans un endroit discret de la Vie Scolaire.

Coût de l'installation des distributeurs : 4 950,00 €

Achat de préservatif : 1 152 pièce x 0,14 € = 161,28 €

Après discussion, le Conseil d'Administration estime ce projet plus adapté à la situation de notre Lycée que l'achat de distributeurs payants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

le président, Pascal FREUND Rédaction : Catherine Adam

